

L'école d'Excellence ALBERT BACHIR (NDEYE SOKHNA DIOUF) est un complexe reconnu par l'état du Sénégal (NO 19/216 IARF/SG/BEP/fbn : RUFISQUE ; le 28 AOÛT 2019).

Réf : art4 décret no : 2005-29 du 10/01/2005 Fixant les conditions d'ouvertures et de contrôle des établissements privés du Sénégal. Elle est homologuée comme enseignement Français.

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION : A partir du Jeudi 02 Mai 2025

NIVEAU	Droits d'inscription : l'assurance et l'infirmerie (Non remboursables).	Octobre	Tenues obligatoires : à payer intégralement ou en 3 mois (octobre, novembre et décembre)	TOTAL INSCRIPTION : Sans cantine ; ni transport	MENSUALITE
Classe d'accueil : à partir de 18 mois à 2 ans	20000 FCFA	18000 FCFA	20000 FCFA	58.000 FCFA	18000 FCFA
Petite Section : à partir de 3 ans	20000 FCFA	18000 FCFA	20000 FCFA		
Moyenne Section : à partir de 4 ans	20000 FCFA	18000 FCFA	20000 FCFA		
Grande Section : à partir de 5 ans	20000 FCFA	18000 FCFA	20000 FCFA		
DU CI au CM1	25000 FCFA	20000 FCFA	35000 FCFA	80.000 FCFA	20.000 FCFA
CM2	25000 FCFA	22500 FCFA	35000 FCFA	82.500 FCFA	22.500 FCFA

Le premier versement à l'inscription doit comprendre : les droits d'inscription, les blouses, la mensualité du mois d'octobre

:

(le transport et la cantine si votre enfant doit prendre le transport ou manger à la cantine).

Les cours d'arabe, d'anglais et d'informatique sont gratuits
Le mois de juin est payé en 4 mois à partir du mois de Janvier
(Janvier + 1/4 de juin, Février + 1/4 de juin
, Mars + 1/4 de juin, Avril + 1/4 de juin).

-Transport dans la cité : 10 000 fcfa

- En dehors de la cité (à négocier par rapport à la distance)

NB : Pour ceux ou celles qui veulent passer la journée, la cantine est à 12000 fcfa

Pièces a fournir :

- 2 photos d'identités
- 01 Bulletin de naissance (original)
- Photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Certificat de scolarité pour la moyenne section et la grande section
- Test de niveau pour les nouveaux pour la grande section

La facture périodique est donnée au parent responsable vers le 25 du mois.

Tout paiement est non remboursable.

Les droits de scolarité sont dus quelle que soit l'assiduité de l'élève et tant qu'un départ n'est pas justifié.

Le port de la tenue est obligatoire sauf le vendredi.

Toutes les activités pédagogiques seront prises en compte par les parents d'élèves.

- Horaires de l'école : 8h - 13h 15h -17 h

Nb : Pour se qui prennent la cantine : 8h-17h

Sauf le Mercredi : Toute l'école descend à 13 heures

Contactez-nous: 77 407 11 82 / 78 131 66 54

"APPRENDRE ET GRANDIR ENSEMBLE"